



Préfecture de la région Haute-Normandie
et du département de la Seine-Maritime

11 septembre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne de vaccination par le MENBVAC en Seine-Maritime

La Seine Maritime connaît depuis 2003 une augmentation du nombre de cas d'infections invasives à méningocoque (méningites ou septicémies) en lien avec la présence d'une souche particulièrement virulente de méningocoque dite « B 14 ».

Pour faire face à cette situation le ministère de la Santé a recommandé une vaccination par le MENBVAC pour tous les jeunes de 1 à 19 ans du département. Le MENBVAC est produit par l'institut norvégien de santé publique. Le schéma vaccinal prévoit quatre doses (trois doses à 6 semaines d'intervalle puis un rappel un an après). La campagne de vaccination a débuté dès le mois de juin dans les trois cantons les plus proches de Dieppe, et 3000 enfants de 1 à 5 ans ont pu bénéficier de deux doses de MENBVAC provenant d'un premier lot immédiatement disponible en Norvège.

L'institut norvégien de santé publique met actuellement tout en œuvre pour être en capacité de produire ce vaccin à la hauteur des besoins exprimés par l'État français. Pour augmenter sa capacité de production, le processus de fabrication a été modifié. Cette modification implique des contrôles de qualité supplémentaires qui vont engendrer un retard dans la livraison du prochain lot (initialement attendue mi septembre).

Les enfants pour lesquels la vaccination a commencé ont reçu deux doses et ils ont débuté une immunisation en produisant des anticorps. La troisième dose doit permettre de consolider cette réponse immunitaire. Le retard de livraison du vaccin amène à retarder cette troisième dose qui sera effectuée plus tard que prévu sans que cela soit préjudiciable à la qualité de la réponse immunitaire.

Un courrier individuel à l'attention des parents concernés et leurs médecins traitants va les informer de ce retard. Dès que la date de livraison du prochain lot sera connue avec certitude, la population de Seine-Maritime en sera informée.

**Contact : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)
de la Seine-Maritime - 02 32 76 50 00**

Service de la communication interministérielle
tél. 02 32 76 50 25/ 50 26 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet : www.seine-maritime.pref.gouv.fr